



Réponses aux 10 questions pour une transition écologique et solidaire de la Bretagne

Plaidoyer FNE Bretagne – Réseau Cohérence

<https://fne-bretagne.bzh/dossiers/regionales/plaidoyer-10questions.pdf>

Pour l'ensemble des questions, vous pouvez plus de précisions sur notre site : <https://avenir.bzh>

Question 1 :

Quel budget consacrez-vous à la réduction des consommations d'énergie et à la transition énergétique, avec quelle répartition ?

Conditionnez-vous les participations financières aux projets de production d'énergie aux seules technologies ayant un impact global environnemental positif (bilan carbone, azote, alimentaire, biodiversité) ?

Vous trouverez en détails nos propositions en matière de stratégie énergétique bretonne et d'adaptation au dérèglement climatique à travers ces deux fiches programme :

<https://avenir.bzh/wp-content/uploads/2021/05/Fiche-strategie-energetique-bretonne.pdf>

<https://avenir.bzh/wp-content/uploads/2021/05/Fiche-adaptation-CC.pdf>

Nos principales propositions:

Axe prioritaire 1 : Gouvernance de l'énergie

1. Construire un **projet d'autonomie énergétique breton**, avec un nécessaire **grand débat public**, associant des citoyens, des acteurs économiques et des collectivités, pour préciser comment la Bretagne atteindra en 10 ans les objectifs européens d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. **Créer un puissant outil régional** qui fournira les aides nécessaires à l'accélération des projets, en soutenant particulièrement les projets citoyens (investissement de l'épargne des bretons dans des projets EnR ou d'efficacité énergétique démocratiques et locaux) et l'auto-consommation (entreprises, collectifs et projets individuels). Il devra être un des acteurs de la mise en œuvre de ce nouveau projet énergétique breton en cohérence et concertation avec les structures existantes (syndicats d'énergies, SEM...)
3. **Soutenir et accompagner le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ambitieux à l'échelle de tous les territoires**. La réalisation d'un PCAET crédible pourra être une condition de contractualisation avec la région

Axe prioritaire 2 : Promouvoir la sobriété énergétique et accompagner les acteurs et les habitants dans leurs changements de pratiques

1. Dans le cadre des contrats de la transition écologique et économique engageant les entreprises dans la transition de leur activité, **soutenir les structures qui s'engagent pour l'efficacité énergétique de leur production et de leur consommation**

1. **Renforcer le soutien** au Service Public de la Performance Énergétique et à ses structures locales (Espaces d'informations, Agences locales de l'énergie...)
2. Multiplier/généraliser/intensifier **les projets bretons d'éducation et de sensibilisation à la sobriété énergétique**, en s'inspirant notamment de politiques existantes (défi famille à énergie positive, animations scolaires...)
3. Relancer, en s'inspirant du programme EcoWatt, **une mobilisation citoyenne massive**

Axe prioritaire 3 : Promouvoir l'efficacité énergétique

1. **Faire de l'efficacité énergétique une priorité transversale à toutes les politiques publiques régionales**
 - a. **Aménagement** : Soutenir les villes moyennes, dans le cadre d'un développement plus équilibré de la Bretagne. Soutenir notamment les initiatives favorisant le travail à distance pour déconcentrer et mieux répartir l'emploi, et notamment le **développement d'un maillage dense d'espaces de co-working et de tiers lieux, pour limiter les déplacements.**
 - b. **Mobilité durable** : meilleur maillage territorial, réouverture et/ou réhabilitation de plusieurs lignes de train, transports en commun (TER, bus décarbonés etc.), plan vélo régional, transports de marchandise ferroviaires, fluviaux et maritimes et transition énergétique des transports existants (cf. fiche mobilité)
 - c. **Habitat** :
 - Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti résidentiel et tertiaire, public et privé. Objectif de 50 000 logements rénovés par an, avec un niveau de performance énergétique élevé (BBC Rénovation). Développer une structure de tiers-financement sur le financement de la rénovation thermique.
 - Accélérer le développement de la filière bretonne d'éco-construction (matériaux biosourcés, recyclés et terre crue) et de la rénovation, créatrice d'emplois non délocalisables. Soutien à ses acteurs : organismes de formation, entreprises de l'ensemble de la filière (des maîtres d'œuvre aux artisans et entreprises en passant par les bureaux d'étude et les fournisseurs).
 - d. **Agriculture** : réorienter les aides à l'agriculture intensive et à l'agro-industrie vers une agriculture moins carbonée et donc moins énergivore, plus vertueuse, plus autonome, privilégiant les circuits courts, pour la rémunération des producteurs, l'environnement et la santé
 - e. **Industrie** : soutenir l'efficacité énergétique des activités industrielles en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies et soutenir la relocalisation des activités industrielles durables

Axe prioritaire 4 : Pour une filière industrielle forte des énergies renouvelables

1. **Plan régional de développement massif des EnR**, en priorisant l'éolien terrestre et marin, les énergies marines et le solaire. Rattraper le retard pour sortir de la dépendance énergétique avec un objectif de 100% d'énergies renouvelables d'ici à 2050.
 - f. Soutien à une grande filière industrielle des EnR (et notamment de l'éolien et des énergies marines), en portant un rapprochement entre les sites de Brest et de saint-Nazaire
 - g. Financement des projets par le biais de la SEM régionale dédiée, en particulier les projets citoyens
 - h. Développement de la formation dans les EnR, en particulier les énergies marines
 - i. Diagnostic des difficultés d'acceptabilité, engagement de la région dans le dialogue citoyen en soutien aux acteurs et aux communes
4. **Une Région exemplaire dans sa commande publique** (fournisseurs d'énergies renouvelables pour les bâtiments de la Région dont les lycées, achats directs d'énergie) et ses emprunts (ne pas travailler avec des établissements financiers investissant dans les énergies fossiles)

Question 2 :

A quel niveau souhaitez-vous porter le budget de la Région pour la défense et la restauration de la biodiversité, (il est actuellement de 1,4%) ?

Dans ce budget, quelles seront vos priorités programmatiques ?

Axe prioritaire 1 : Augmenter les moyens dédiés à la biodiversité

1. **Augmenter de façon substantielle le budget protection de la biodiversité** de la Région avec l'objectif de **2% du budget régional pour la Biodiversité**
2. **Renforcer les moyens de l'Agence bretonne de la biodiversité**, et son rôle fédérateur des acteurs bretons de la biodiversité

Axe prioritaire 2 : Une politique transversale à l'action régionale

3. Faire de la protection des espèces vivantes une **politique régionale transversale** (grille PADUS, conditionnalité des aides, volet biodiversité dans les contrats de pays, critères biodiversité pour la commande publique)
4. Soutenir l'intégration dans le SRADDET de l'objectif "**zéro artificialisation nette des sols**" d'ici à 2030 afin d'arrêter la destruction des écosystèmes et des habitats de nombreux animaux (cf. fiche aménagement)
5. Renforcer le SRADDET dans l'intégration du SRCE (trame verte et bleue) mais aussi d'autres éléments (trame noire, trame littorale, secteurs de renaturation)
 - a. Apporter une **attention particulière à l'ensemble des habitats naturels et écosystèmes à préserver absolument** : sites d'importance écologique majeure (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF, Natura 2000), zones humides, forêts, zones tampons contre les pollutions, libérer des espaces pour les flux d'espèces...
 - b. Valoriser les **chemins en véritables corridors écologiques** (plan voies vertes, trame verte du SRADDET, circulation de la faune etc)
 - c. Intégrer un **volet marin** dans le SRADDET
6. **Accompagner les EPCI pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité** dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement (notamment au travers de l'Agence Bretonne de la Biodiversité)
 - a. Mise en œuvre de mesures de **renaturation** en accompagnement des communes et intercommunalités (solutions basées sur la nature, ruches, végétalisation, écoducs et de corridors biologiques le long des réseaux routiers et ferroviaires etc.)
 - b. Accompagner les collectivités sur la recherche de financement pour la dépollution et la remise en état des sites pollués, en lien avec l'EPFR
 - c. Organisation d'opérations de **sensibilisation** des élus et des équipes techniques à la biodiversité
 - d. Soutien à la mise en œuvre d'**Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** permettant de sensibiliser la population à la biodiversité présente dans sa commune
 - e. Sensibiliser les particuliers / EPCI sur les bénéfices des haies et corridors écologiques en y associant les CAUE
7. Oeuvrer à la création d'un **label "Miel Breizh - Miel de Bretagne"** répondant à un cahier des charges correspondant au Bio, sur les 5 départements bretons, et réservé aux apiculteurs utilisant exclusivement l'abeille noire locale

Axe prioritaire 3 : Favoriser les aires protégées et protéger les forêts

8. Renforcer le projet de **Conservatoire Régional des Espaces Naturels**
9. Amplifier la création des parcs naturels et des réserves naturelles régionales, avec des plans de sauvegarde et d'accompagnement de retour naturel d'espèces, en collaboration avec tous les acteurs territoriaux
 - a. Conduire à la mise en place du **Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Émeraude** dès la fin du mandat
 - b. **Extension des aires marines protégées**

10. Soutenir les initiatives de **sylviculture à couvert continu et de diversification des essences**, exploitation et sortie du bois moins agressives, en collaboration avec l'ONF. Réorienter le soutien à la filière bois pour favoriser les feuillus et la préservation des milieux fragiles.
11. Proposer un **Plan régional de sauvegarde de la biodiversité forestière**, pour conserver les habitats et espèces forestiers les plus sensibles et menacés
12. **Objectif d'au moins 20 % des surfaces boisées « hors production sylvicole » dans les plans d'aménagement ou de gestion des boisements à vocation environnementale** (Espaces Naturels Sensibles, Réserves Naturelles Régionales et nationales, Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, périmètres de protection des captages d'eau...)

Axe prioritaire 4 : Agir contre les pollutions

13. **Lutter contre les pollutions marines côtières issues des ports** à travers une collaboration rapprochée avec les ports
14. **Agir pour réduire au maximum les déchets**, notamment les macrodéchets en mer, en soutenant l'innovation et l'éco-conception dans le domaine de la pêche (développement de nouveaux matériaux)
15. **Conditionner les aides à une pêche durable** et respectueuse (par rapport aux prises accessoires ...)
16. Promouvoir des **loisirs respectueux du littoral** en favorisant la concertation entre tous les acteurs (éco-navigation, éco-tourisme, prise en compte de la biodiversité dans la pêche de loisir)
17. **Lutter contre les pollutions issues des bassins versants bretons** par des aides aux changements de modèles et pratiques agricoles (cf. fiche agriculture, fiche eau et fiche stratégie maritime) et par le soutien aux projets d'assainissement et de collecte des eaux pluviales des collectivités
18. Préparer avec détermination **la sortie d'ici à 2030 des pesticides** (cf. fiche agriculture)
19. **Soutenir une agriculture respectueuse du vivant**, qui agit en faveur de la biodiversité, du maintien et/ou de la plantation de haies et qui ne contribue pas à la pollution des sols (cf. fiche Agriculture)
20. Plan d'action **contre les espèces exotiques envahissantes** (notamment frelon asiatique)
21. **Arrêter les projets inutiles qui menacent la biodiversité** (centrale à gaz de Landivisiau, extraction de sable coquillier dans la baie de Lannion, nouvelles infrastructures routières)
22. Soutenir la **sensibilisation des habitant.te.s, des jeunes et des touristes, au respect de la biodiversité et des animaux par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature, et leur faire prendre conscience de leur propre responsabilité** (fréquence et mode de tonte des pelouses, émissions polluants et déchets etc.)
23. Développer des programmes de **recherche** visant une meilleure connaissance et préservation de la faune et de la flore
24. Mieux **soutenir les organismes et associations** qui inventorient et mènent des actions pour reconquérir la biodiversité
25. Proposer un **plan d'action contre la pollution lumineuse** avec les collectivités

Axe prioritaire 5 : Défendre le bien-être animal en Bretagne

1. Soutenir les **associations de protection de la faune sauvage** (sanctuaires, refuges etc.)
2. **Réduire la part de viande** dans les menus scolaires en les substituant par des protéines végétales (en évitant les produits transformés), privilégier les produits issus d'**élevages bio extensifs ou issus de signes officiels de qualité** (cf. fiche agriculture et cf. fiche lycée)
- 3.
4. **Arrêt du soutien régional aux nouveaux projets d'élevage intensif**, favoriser l'adoption d'animaux (poules pondeuses par exemple) pour leur éviter l'abattoir quand c'est possible
5. Aménager les **infrastructures, notamment ferroviaires et routières, pour permettre le déplacement sécurisé des animaux sauvages**

6. **Soutenir la recherche** qui analyse de façon conjointe le bien-être des éleveurs et des animaux (lier ergonomie, sociologie, éthologie, économie, zootechnie...)
7. **Sensibiliser et former au bien-être animal**, à l'éthique et à l'éthologie, notamment dans les lycées agricoles et dans la formation professionnelle
8. Renforcer l'offre de **formation et l'insertion professionnelle liées au bien-être animal, à la médiation et à la protection animale**
9. Favoriser une **reconnexion des citoyennes et citoyens à la biodiversité et aux animaux** par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature

Question 3 :

Quelles actions prioritaires allez-vous mettre en place pour éradiquer les marées vertes côtières, en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui impose l'atteinte du bon état écologique des eaux douces et marines côtières en 2027 ?

Axe prioritaire 1 : Promouvoir une gouvernance plus démocratique et une gestion publique de l'eau

1. **Renforcer le rôle et le pouvoir décisionnel de l'Assemblée bretonne de l'eau**, ainsi que la participation des associations de protection de l'environnement et des scientifiques
2. Impulser, en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un **schéma régional des usages de l'eau intégrant l'évolution possible des précipitations et une meilleure connaissance des prélèvements**, afin de protéger la qualité, la quantité et la disponibilité de l'eau et d'anticiper les conflits d'usage. Être vigilant sur l'intégration des enjeux d'adaptation dans le prochain SDAGE 2022-2027.
3. Promouvoir la **mise en place de gestion publique de l'eau** (régie, régie intéressée, SPL etc.)
4. Associer les CLE des SAGE aux consultations sur l'ensemble des projets à enjeux des territoires

Axe prioritaire 2 : Pour une reconquête de la qualité des milieux aquatiques et des eaux

5. **Mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques régionales impactant la ressource en eau avec l'objectif européen de 100% des masses d'eau en bonne qualité en 2027**, notamment la politique **touristique** (cf. fiche Aménagement et fiche Tourisme)
6. **Reconquérir la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines, y compris agricoles** (cf. fiche politique agricole)
 - a. Organiser la **sortie des pesticides d'ici à 2030**
 - b. **Soutenir les actions de préservation et de restauration des zones humides, de la biodiversité et du bocage** (cf. fiches Foncier, Patrimoine naturel et Espèces vivantes)
 - c. **Soutenir les actions de préservation et de restauration des têtes de bassins versants, de restauration de la continuité des cours d'eau**
 - d. Positionner la Région comme chef de fil sur la stratégie de protection de l'ensemble des périmètres et des captages de Bretagne (accompagnement, aides, suivi, extension des périmètres...) pour préserver l'eau potable
 - e. Axer l'aide régionale et les appels à projets en lien avec l'Agence de l'eau vers les modes de **production agricole respectueux de l'environnement** (culture à bas niveau d'intrant, agro-écologie...)
 - f. **Moratoire sur la méthanisation**
 - g. **Soutenir les associations de protection de l'environnement et leurs actions de veille, de sentinelle, de sensibilisation et d'éducation**
7. **Conditionner les aides régionales à des critères "eau"**, comme la mise aux normes des réseaux d'assainissement, la prise en compte de la ressource dans les constructions de nouveaux équipements et/ou de projets de développement d'activités, les surfaces éventuellement imperméabilisées

8. Mener une réflexion sur **les sources de pollution non-agricoles de l'eau** (microplastiques, peintures anti-fouling dans les ports, déficiences de stations de traitement...) pour bâtir une stratégie plus globale de protection de la ressource
9. Sensibiliser les entreprises, les exploitants agricoles et industriels et le grand public aux enjeux liés à l'eau et les accompagner **vers des usages plus vertueux et moins consommateurs de la ressource**

Axe prioritaire 3 : Pour assurer l'accessibilité et la disponibilité de la ressource en eau

10. Accompagner les collectivités vers une **péréquation tarifaire sur l'ensemble du territoire breton**, intégrant une **tarification sociale et écologique de l'eau** comprenant la gratuité des premiers mètres cube consommés
11. Soutenir les actions en faveur de **la sobriété et de l'efficacité** des usages de l'eau, qu'ils soient professionnels ou privés
12. Intégrer l'objectif de **Zéro artificialisation nette d'ici 2030** dans le SRADDET et les établissements dépendants de la Région (SEM BREIZH, EPF), en évitant d'artificialiser et/ou en promouvant la renaturation (cf. fiche Aménagement)
13. **Renforcer le programme Breizh bocage et la protection des talus** pour stabiliser puis faire augmenter le linéaire bocager, de manière à protéger la qualité de la ressource en eau (capte excès de matière organique et fixe polluants), à allonger la disponibilité naturelle de la ressource en eau pour l'agriculture et à limiter les risques d'inondations en aval (cf. fiche Protection des espèces vivantes)
14. Préserver les zones humides et la biodiversité (cf. fiche Protection des espèces vivantes)

Question 4 :

Quelles mesures prescriptives comptez-vous mettre en place ou intensifier pour tendre vers le zéro déchet ?

Axe prioritaire 1 : Engager les acteurs du territoire pour une Région Zéro Déchet, dans l'évolution des modes de consommation et de production

1. **Mobiliser tous les acteurs** de la prévention et de la gestion des déchets, de l'économie circulaire au sens large, ainsi que les acteurs économiques producteurs de déchets, pour les intégrer dans une démarche fédératrice, avec **une conférence régionale de l'économie circulaire** instituée et animée de manière permanente
2. **Viser des objectifs plus ambitieux que le cadre légal en matière de déchets** (plastiques à usage unique, par exemple), **de réemploi et de recyclage**, en s'inscrivant dans le cadre des expérimentations possibles (droit à l'expérimentation, par exemple en matière de consigne des bouteilles)
3. **Renforcer le PRPGD**, à l'issue d'une démarche de mobilisation des acteurs, en s'engageant fermement sur la diminution des déchets ménagers, la priorisation du réemploi par rapport au recyclage, la fin de l'enfouissement des déchets bretons, sur et en dehors de notre territoire et en empêchant la création de tout nouvel incinérateur
4. **Financer la formation des professionnels** de tous les secteurs sur le territoire, pour leur permettre de **réduire effectivement les déchets produits dans le cadre de leur activité** (notamment dans les secteurs de l'événementiel et du sport)
5. **Renforcer l'Observatoire des déchets dans les missions d'observation, l'évaluation des politiques publiques, ainsi que l'information faite aux élus et aux citoyens** dans le domaine de l'économie circulaire au sens large (déchets et émissions évités, déchets traités avec le mode de traitement, emplois générés...). Réaliser avec les communes une cartographie la plus précise possible des micro-déchetteries réparties de façon diffuse dans le territoire, afin d'envisager des actions de dépollution

6. Développer une stratégie adaptée aux spécificités des territoires bretons, notamment pour mieux prendre en charge la production des **déchets dans les zones littorales**

Axe prioritaire 2 : Doubler l'effort régional alloué à la sensibilisation et à la prévention des déchets, à l'éco-conception, au réemploi et à la réparation

7. **Soutenir l'ensemble des démarches favorisant l'information et la sensibilisation des consommateurs** sur les matières utilisées lors de la fabrication des biens, les émissions induites et les solutions de prévention des déchets
8. Accompagner les collectivités dans leurs démarches de **mise en place de la tarification incitative des déchets ménagers**, en lien avec l'ADEME, avec l'objectif de plus de la moitié de la population bretonne soumise à cette tarification d'ici à 2030
9. **Soutenir l'éco-conception au sein des entreprises et structures de recherche** bretonnes, pour favoriser la sobriété dans l'utilisation de la matière et de l'énergie, ainsi que la réutilisation des matériaux, notamment dans le cadre des **contrats de transition écologique** (cf. fiche Economie)
10. **Soutenir l'ensemble des démarches visant le développement d'une économie de fonctionnalité**, priorisant l'usage sur la propriété et tendant à mutualiser les biens, dans un souci de sobriété, de qualité et de relocalisation de la production
11. **Favoriser au maximum la réparation, la consommation de seconde main et le réemploi des biens de consommation**, partout où c'est possible, en **soutenant financièrement les structures de proximité** dans leur développement (recycleries, repair café etc.), dans le cadre d'une aide au portage de projets, à la formation et au foncier
12. **Favoriser au maximum le réemploi des matériaux**, en mobilisant les acteurs du bâtiment, entreprises, réseaux professionnels ou porteurs de projets (matériauthèques), en proposant notamment un appui sur les enjeux d'aide au portage de projets, de formation, de foncier (cf. Fiche Habitat et Fiche Energie)
13. Soutenir le développement d'une **filière régionale de consigne pour réemploi pour la vente à emporter** (soutenir les porteurs de projets et le développement d'une filière logistique, financer les infrastructures de lavage partagées)
14. Soutenir financièrement **les porteurs de projets et les initiatives valorisant le vrac**
15. **Lutter contre le gaspillage alimentaire**, notamment dans les lycées

Axe prioritaire 3 : Soutenir l'innovation et les démarches globales d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale

16. **Poursuivre une démarche ambitieuse et globale pour une écologie industrielle et territoriale**, en développant significativement les démarches existantes ainsi que leur financement, pour favoriser en particulier les synergies dans l'usage des flux de matières et d'énergie. Réaliser une étude sur les flux régionaux (matière/déchets), en s'inspirant des méthodes d'analyse du métabolisme urbain
17. Développer un **réseau d'incubateurs et de pépinières d'entreprises de la transition écologique**, au service de l'économie circulaire
18. **Soutenir la recherche et l'expertise régionale** en matière de prévention de déchets, de réemploi, de recyclage

Axe prioritaire 4 : Mieux valoriser les déchets

19. Tout mettre en oeuvre pour mettre un terme à **l'enfouissement et à l'exportation des déchets d'ici à 2030, et fixer le principe de fin de construction des incinérateurs**

20. Objectif 100% de valorisation des déchets fermentescibles. Soutenir la constitution d'une **filière régionale pour le traitement des biodéchets triés à la source** : planifier le maillage sur le territoire d'installations de valorisation des biodéchets (plateformes de compostage) et faciliter leur installation sur le territoire (financement d'études de faisabilité, organisation de synergies monde agricole/territoires producteurs de biodéchets, pour les débouchés du compost)

21. Réduire les déchets verts issus des jardins :

- a. **Promouvoir l'arrêt du recours aux essences à croissance rapide** (haies, gazons) auprès des particuliers, des pépiniéristes et des grandes enseignes du jardinage
- b. Favoriser l'émergence dans les EPCI/PETR de **broyeurs itinérants**, créateur d'activité économique et d'emplois en insertion par des structures ESS/d'insertion ou Entreprise à But d'Emploi

Axe prioritaire 5 : Pour une Région exemplaire

22. **Pour une Région exemplaire : mobiliser au maximum la commande publique en faveur de l'éco-conception, du réemploi, de la réutilisation et de l'économie circulaire**, au niveau de l'ensemble des établissements gérés par la Région et avec l'ensemble des collectivités et former les agents à la prévention des déchets, au réemploi et à une gestion optimisée des déchets (tri à la source des biodéchets, suppression de l'usage unique)
23. Pour une Région exemplaire dans ses politiques publiques : **mobiliser les lycées** dans une démarche visant le "zéro déchets" (diagnostic de réemploi, renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire...), avec une dimension éducative prononcée pour sensibiliser les jeunes bretons
24. **Financer la formation des techniciens et élus locaux** en matière de réduction des déchets sur les chantiers clés à mener en tant que collectivité (tarification incitative, solutions de tri à la source des biodéchets, réduction de l'usage unique, intégration de critères de réduction des déchets dans la commande publique)

Question 5 :

Comment comptez-vous réduire le cheptel breton ? Quelle est votre position sur la reconversion des élevages industriels vers des productions végétales diversifiées ?

Etes-vous favorables à ce que la Région préempte le foncier agricole pour accélérer la transmission des exploitations et la mise en place de filières territorialisées ? Si oui, comment et à quelle échéance ?

Axe prioritaire 1 : Accompagner la transition vers l'agro-écologie pour la désintensification, la diversification et la montée en gamme de l'agriculture bretonne

1. Organiser une **convention citoyenne bretonne sur l'agriculture et l'alimentation**
2. Accélérer la conversion à l'agriculture biologique en visant **l'objectif de 20% de l'agriculture bretonne en bio d'ici à 2030** : développer et améliorer l'accompagnement et le suivi technique, agronomique et économique des fermes, mobiliser massivement les aides européennes (aide à la conversion bio, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), aide aux investissements environnementaux etc.)
3. **Flécher les aides publiques vers les pratiques agricoles vertueuses** : économe en intrants, non dépendant des importations de protéines et renouant avec le lien au sol, intensif en emplois, respectueux de la santé humaine et animale, protecteur de la ressource en eau et des sols (agriculture bio, agroécologie, agroforesterie, système herbager, etc.). Arrêt du soutien aux cultures hors-sol et/ou utilisant la lumière artificielle et les serres chauffées, très consommatrices d'énergie et contribuant aux dérèglements climatiques

4. Encourager les initiatives de **relocalisation de la production de protéines végétales**, notamment des légumineuses pour l'alimentation humaine et animale.
5. Dans les lycées agricoles et les CFPPA, former les agriculteurs et les porteurs de projets à l'installation à l'**importance de la préservation de la biodiversité pour la transition agro-écologique** (pollinisation, agronomie, impact sur les rendements etc.)
6. **Défendre au niveau de la France et de l'Europe la régionalisation de l'ensemble des aides européennes** de la Politique agricole commune

Axe prioritaire 2 : Faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs en installation, notamment en agriculture biologique et protéger les terres agricoles

7. Accompagner les candidats à l'installation et les cédants pour assurer le renouvellement des générations, en renforçant et en améliorant les dispositifs existants sur la transmission des fermes (RDI, Parrainage, CIAP, Pass'JA étendu au + 40 ans, promotions des métiers agricoles, accueil des néo-ruraux...)
8. Permettre aux **collectivités locales volontaires d'exercer un droit d'acquisition prioritaire sur le foncier agricole**, avec possibilité de stockage des acquisitions pour une durée de cinq années maximum, dans l'objectif de permettre des installations en agriculture biologique
9. Expérimenter en Bretagne un **rapprochement EPFR-Safer** avec pour objectif l'augmentation du nombre d'installations d'agriculteurs au moyen d'une meilleure maîtrise du foncier agricole. Doter l'EPFR de nouvelles compétences pour notamment créer des **réserves foncières** pour favoriser l'installation agricole, notamment en agroécologie.
10. **Conditionner les aides de la Région** à la SAFER sur 3 critères, prioriser :
 - a. les projets d'installation et de reprises par des jeunes agriculteurs et toute personne disposant d'un diplôme agricole (BPREA) ou équivalent
 - b. les projets respectueux de l'environnement
 - c. le maintien en bio des terres converties
11. **Valoriser et renforcer le soutien aux fonds d'investissement citoyen** permettant d'orienter l'épargne citoyenne vers la **sauvegarde des terres agricoles** pour sortir le foncier progressivement de la spéculation. Soutenir les démarches de fermes collectives (appel à financement auprès d'habitants locaux qui prennent ainsi une part dans la ferme pour contribuer à sa gestion et aider les exploitants)

Axe prioritaire 3 : Structurer des filières de qualité

12. Soutenir les filières de commercialisation de proximité, aider à la **structuration des circuits courts**, soutenir les **plateformes coopératives** de producteurs et transformateurs bio locaux
13. Soutenir les transformateurs dans leurs démarches de **relocalisation de leurs approvisionnements bio** pour favoriser le développement de l'agriculture biologique
14. **Création d'un fond de structuration breton de filières** co-financé par la Région et l'Agence de l'eau (et/ou en régionalisation de fond Avenir Bio de l'Agence Bio) pour favoriser l'émergence et le développement de filières agricoles durables et projets multi-partenariales qui développent un commerce équitable Nord-Nord
15. **Réorienter une part de l'agriculture bretonne pour répondre aux demandes locales** et nourrir les bretons en activant le levier de la commande publique
16. Proposer une restauration scolaire de qualité, en augmentant fortement la consommation des produits bio-locaux-régionaux et non OGM dans les cantines scolaires et en réduisant la part de viande :
 - a. **Sans OGM dès maintenant**
 - b. **40% de produits bios et bretons d'ici à 2030 (50% de bio)** (pour le détail par filière et produits, cf. fiche Alimentation)
 - c. **D'ici la fin du mandat, proposer une option végétarienne quotidienne** (mesure de la Convention Citoyenne pour le Climat). Substituer la viande par des protéines végétales, tout en soutenant activement l'émergence d'une filière légumineuse pour l'alimentation humaine en Bretagne

- d. Privilégier les produits carnés issus d'**élevages bio ou de signes officiels de qualité**
 - e. Soutenir le **recrutement de cuisiniers** dans les cantines scolaires. Financer des formations à la cuisine végétarienne, locale et de saison. Sensibiliser les jeunes à ces enjeux
17. Développer une offre de formation professionnelle en cuisine végétale
 18. Transformer les PAT en PAD, **Plan Alimentation Durable** pour favoriser la prise en compte du lien entre alimentation et santé (**local et qualité**)

Axe prioritaire 4 : Accompagner la transition du modèle agricole et de l'agro-alimentaire

19. Aider les **démarches d'accompagnement au changement de système**
20. **Accélérer le programme de diagnostics GES des exploitations agricoles**, en s'inscrivant dans le cadre du Label Bas Carbone et des financements privés qui y sont liés, afin de rémunérer les agriculteurs pour les émissions évitées
21. **Arrêt du soutien aux projets agricoles industriels intensifs** (poulaillers industriels, élevage hors sol, production végétale sous serre chauffée etc.)
22. Préparer la **sortie des pesticides d'ici à 2030** (possible dans une région d'élevage)
23. Moratoire sur les aides publiques à l'agrandissement des fermes agricoles **sauf nécessité de transition écologique** (exemple élevage voulant passer en herbager)
24. Programmer la **sortie du soja importé d'ici à 2030 et du soja OGM importé immédiatement**
25. Créer un **fond de soutien pour les exploitations paysannes les plus fragilisées**
26. Soutien aux associations et structures qui agissent auprès des agriculteurs en précarité et pour prévenir les gestes de désespoir.
27. **Soutenir les initiatives collectives de valorisation du bois** issu de l'entretien des haies (revenu complémentaire pour les agriculteurs, bénéfice environnemental des haies favorisant la continuité écologique et la biodiversité, cf. fiche Biodiversité)
28. **Moratoire sur les nouveaux projets de méthanisation**
29. **Conditionner les aides aux Industries AgroAlimentaires** (IAA) à des critères sociaux et environnementaux
30. Agir en faveur du **bien-être animal** (cf. fiche Protection espèces vivantes)
 - a. **Former les professionnels de l'élevage et des abattoirs au bien-être animal** et à la fin de vie respectueuse des animaux et **soutenir les abattoirs de proximité, et le petit abattage dans les fermes** (pour réduire au maximum les temps de transport, source de mal-être pour les animaux)
 - b. **Sensibiliser et former au bien-être animal**, à l'éthique et à l'éthologie, notamment dans les lycées agricoles et dans la formation professionnelle

Axe prioritaire 5 : Orienter la recherche et le développement vers le changement de système

31. **Réorienter les travaux du pôle de compétitivité agricole et agroalimentaire Valorial vers la transition agro-écologique**, en conditionnant les soutiens publics à des critères sociaux et écologiques
32. Soutenir et développer la **recherche en agriculture biologique** (recréer une station recherche et expérimentation 100% bio, favoriser les transferts de technologie/technique vers l'agriculture conventionnelle, préparer la sortie de l'agro-chimie, lancer des appels à projets et expérimentations)
33. Soutenir et inciter à la préservation et l'utilisation d'**espèces ou variétés adaptées à des pratiques productives économes et aux conditions environnementales locales**, avec en particulier le souci de **maintenir la diversité génétique**

Question 6 :

**Quelle est votre stratégie pour accompagner les agriculteurs vers le zéro pesticides ?
A quelle échéance ?**

Objectif : Préparer la **sortie des pesticides d'ici à 2030** (possible dans une région d'élevage)

Question 7 :

Agirez-vous pour la mise en place d'éco-conditionnalités de toutes les aides financières de la région avec des objectifs ambitieux de transitions écologiques, des indicateurs de suivi, des contrôles ?

Oui.

Question 8 :

Quelle politique forte de développement de transports durables et de mobilités actives préconisez-vous concrètement ?

Axe prioritaire 1 : Davantage d'autonomie régionale pour une politique des transports au service des territoires

1. Demander davantage d'autonomie au niveau de la compétence transports : Revendiquer la **gestion régionale de l'infrastructure des lignes intérieures à la Bretagne**, avec dévolution des moyens financiers adaptés. Se saisir du plan de relance et de la nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) permettant notamment le transfert de gestion d'infrastructures.

Axe prioritaire 2 : Développer les transports en commun (TER, cars interurbains, transport fluvial et maritime) et promouvoir les mobilités actives (vélo, marche) pour une politique du transport du quotidien et leur complémentarité

2. Agir pour **rééquilibrer les ex-réseaux départementaux des cars** en renforçant les réseaux morbihannais et costarmoricains
3. **Décarboner les modes de transports** : poursuivre le développement des cars au GNV et expérimenter des cars électriques, déploiement de bornes de recharges électriques

Axe prioritaire 3 : Établir un plan de développement du secteur ferroviaire en Bretagne, pour le fret comme pour les passager.ère.s, au service d'un développement territorial plus équilibré

4. Donner la **priorité au TER et aux liaisons interrégionales** qui favorisent les transports du quotidien (domicile-travail), accentuer la complémentarité TER/TGV et l'intermodalité TER/TGV/vélo TGV-TER-vélo
5. **Rouvrir et réhabiliter plusieurs lignes : la transversale nord-sud Auray - Saint-Brieuc à rouvrir** (peu de créations de voies nouvelles), moderniser **Brest-Quimper, Rennes-Nantes et Morlaix-Roscoff**
6. Étudier à moyen ou long terme de nouvelles liaisons ou la réouverture de lignes fermées depuis longtemps (Rennes-Fougères et au-delà vers la Normandie, liaison ferroviaire de Concarneau, etc)
7. Soutenir les projets de **liaisons ferroviaires reliant la Bretagne à d'autres territoires** (participation au capital de SCIC, train de nuit, intercités de jour, régies régionales)
8. Soutenir **le développement progressif de "RER" dans certaines agglomérations bretonnes** en utilisant les voies ferrées existantes (diamétralisation des lignes par exemple Vitré-Redon ou Chateaubriand-St Malo, cadencement, fréquence augmentée et tarification multimodale)

Axe prioritaire 4 : Créer un grand Plan vélo régional, en coordination avec les EPCI et les associations d'usagers du vélo :

9. Nommer un **réfèrent vélo** au sein du Conseil Régional chargé de la réalisation du Schéma Régional Vélo et de la politique vélo en Bretagne, de son suivi, et notamment de favoriser la concertation avec les associations vélo et de faciliter la formation des élus et techniciens du CR aux meilleures pratiques en termes de services et d'aménagement cyclable

10. Achever d'ici à 2026 tout en l'améliorant le **réseau régional des voies vertes et de véloroutes** (sécurisation, confort, signalisation et qualité du revêtement). Soutenir financièrement les collectivités en ce sens. Privilégier les voies en site propre, réservées aux cyclistes et piétons et éviter la conversion des anciennes voies ferrées en véloroutes, en prévision de nouvelles réouvertures de lignes ferroviaires.
11. **Favoriser l'intermodalité** : abris gratuits et sécurisés pour les vélos près des gares ferroviaires, routières, maritimes et aires de covoiturage, rangement et transport gratuit des vélos dans cars/TER/bateaux
12. **Encourager l'usage du vélo pour les particuliers** : aides à l'achat, location, soutien financier aux ateliers réparations et aux formations à la pratique du vélo
13. Soutenir les innovations en matière d'équipements pour améliorer le transport à vélo
14. Soutenir l'expérimentation sur Rennes et Saint Briec d'un dispositif innovant de mobilité pendulaire associant « train + vélo »

Axe prioritaire 5 : Rendre accessible les transports régionaux à tous les budgets

15. **Rendre accessible les transports régionaux à tous les budgets**, notamment les TER, les cars et le transport scolaire (cf. fiche Lycées), en amplifiant les efforts de **tarification solidaire**. Mettre en débat la gratuité dans le cadre de la Convention Bretonne pour le Climat.
16. Faciliter l'accès des cars scolaires aux abords des établissements, éloigner les points de parking et de dépose en voiture, et sécuriser les accès vélos et piétons

Axe prioritaire 6 : Favoriser la mobilité durable en milieu rural et dans les îles

17. **Soutenir financièrement les expérimentations de "plateforme de mobilité" en milieu rural**, à l'échelle des pays (par exemple, via les contrats de pays) pour développer des solutions de mobilité adaptés aux zones rurales, organisées en plateforme collective (covoiturage, transport à la demande, autopartage, véhicule de capacité plus modeste (vélo électrique, scooter etc.), location de véhicules à tarif social etc.)
18. **Encourager le covoiturage**, en milieu rural et zone périurbaine, notamment en mobilisant les dispositifs et programmes CEE, tels que ACOTé
19. Soutien financier aux initiatives de développement des **tiers-lieux, espaces de coworkings et services itinérants** en zones rurales et villes moyennes
20. Garantir des **liaisons maritimes publiques de qualité avec les îles** et dans les estuaires, progressivement **décarbonées**

Axe prioritaire 7 : Favoriser la démocratie, l'égalité et la sécurité dans les transports

21. **Renforcer les moyens dédiés à la consultation des usager.e.s** des transports, notamment via les comités de lignes (TER, cars) et **étendre les objectifs de consultation** aux décisions d'investissement sur les projets de transport pour associer davantage les usagers
22. **Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la pratique de leurs déplacements**. Garantir la **sécurité** de toutes et tous dans les transports, **sensibiliser les personnels des transports aux violences sexistes et sexuelles**
23. Soutenir les expérimentations favorisant **l'appropriation des mobilités durables par les usager.e.s**.

Axe prioritaire 8 : Rationaliser l'activité aéroportuaire et abandonner les projets d'infrastructures routières

24. **Annuler tout projet d'extension ou privatisation d'aéroports** régionaux, établir un **schéma aéroportuaire régional** pour mutualiser et rationaliser les activités, et réévaluer les aides publiques régionales à ce secteur en mesurant l'utilité publique de ces subventions
25. **Aucun soutien régional** à de nouveaux projets d'infrastructures routières

Axe prioritaire 9 : Soutenir le transport ferroviaire, maritime et fluvial de marchandises

26. Financer une **grande étude sur le fret** dès le début du mandat, soutenir la constitution de **filères de transport maritime et fluvial** de marchandises à courte et moyenne distances, ainsi que développer le **fret ferroviaire**.
27. Proposer des mécanismes incitatifs pour les entreprises pour favoriser le recours au fret ferroviaire et maritime et accompagner au mieux les mutations du secteur du transport de marchandise dans cette mutation
28. Permettre le développement du cabotage maritime, fluvial et de canaux, notamment par l'entretien des installations portuaires
29. Décarboner le transport maritime international (privilégier le fret à la voile, inciter Brittany Ferries à décarboner ses bateaux)

Question 9 :

Quelles propositions concrètes faites-vous pour développer une offre de conditions de vie et de travail attractives et durables dans les divers territoires ?

Axe prioritaire 1 : Prioriser l'égalité des territoires

1. Une **politique volontariste de rééquilibrage de la Bretagne**, en utilisant les leviers financiers régionaux:
 - **Aides économiques et soutien aux filières économiques en priorité vers les territoires les plus fragiles** (cf. fiche Emploi)
 - Stabilisation de l'offre d'enseignement supérieur sur le bassin Rennais et **développement prioritaire des nouvelles offres de formation et des premiers cycles sur les villes moyennes** (cf. fiche Enseignement supérieur)
 - **Accélération de l'offre numérique sur les villes moyennes** et soutien aux espaces de co-working (cf. fiche Numérique)
 - Soutenir le travail à distance pour déconcentrer l'emploi / mieux répartir l'emploi. **Développement d'un maillage dense d'espaces de co-working et de tiers lieux**
 - Élaborer avec l'ensemble des acteurs (bloc communal, professionnels de la santé) une **stratégie régionale volontariste de lutte contre les déserts médicaux** et de la préservation de la médecine de proximité (cf. Fiche Santé)
 - Élaborer, dans la concertation, un **plan de redéploiement des services et des directions régionales**, sur le territoire breton

Un rapport annuel financier de l'action territoriale régionale précisera chaque année comment s'est effectuée la répartition des aides régionales. Les territoires en difficultés devront ainsi recevoir plus par habitants, toutes politiques confondues, que les bassins économiques en expansion.

2. Mettre en place un **plan régional d'urgence à destination du Centre Bretagne**, en mobilisant des fonds européens (FEDER, FEADER) et en fléchant prioritairement les investissements régionaux en centre-ouest Bretagne (soutien à l'emploi artisanal et industriel, offre de formation, politique ambitieuse de rénovation du bâti, outils numériques, offre de transport public, de services, initiatives citoyennes, activités et pratiques culturelles etc.)
3. Conduire une étude coûts/bénéfices sur l'expérimentation de système de **rémunération des services environnementaux régional** qui pourrait bénéficier aux territoires marginalisés, tout en évitant un marché des droits à polluer entre territoires
4. Privilégier les **contractualisations entre la Région et les Pays**, plutôt que les intercommunalités, utiliser notamment l'outil des PÉTR (Pôles d'Équilibre Territoriaux et ruraux), pour avoir une intervention sur des territoires à des mailles pertinentes (cf. fiche Territoires)
5. Valoriser et renforcer l'action des **Conseils de développement des pays, et en animer le réseau au niveau régional**

Axe prioritaire 2 : Favoriser l'accessibilité des logements

6. **Augmenter l'offre de logements intermédiaires sur les zones en tension** (logements sociaux, logements locatifs abordables et accession à la propriété)
 - Mobiliser l'EPF en ce sens
 - **Priorisation de l'aide à la rénovation sur la construction de nouveaux logements**
 - Accompagner les collectivités dans leurs actions de **lutte contre la vacance des logements** et d'encadrement des locations meublées touristiques
 - Soutien à la **rénovation notamment énergétique mais également globale** visant à éliminer les pathologies des logements existants, comme la qualité de l'air intérieur (cf. fiche Habitat)
 - **Soutenir les filières de construction plus durables**, respectueuses de l'environnement afin de les rendre accessibles à tous (utilisation de matériaux biosourcés, de qualité et locaux dans une logique de préservation des savoirs-faire traditionnels et de la beauté de notre patrimoine architectural) (cf. fiche Habitat)
7. Proposer une **Convention Citoyenne Bretonne pour l'habitat et l'aménagement du territoire**
8. Dans le cadre d'une Convention Citoyenne Bretonne pour l'habitat et l'aménagement du territoire, mettre en débat dans la société bretonne un bouquet de solutions pour **réduire l'emprise des résidences secondaires**, en particulier sur le littoral: taxation, quotas, statuts de résident (à l'échelle des pays les plus touchés par le problème des résidences secondaires, seules les personnes résidant depuis au moins un an dans le périmètre défini (pays par exemple) pourraient acheter un bien immobilier). A l'issue de ce débat le Conseil régional portera les solutions les plus appropriées et demandera à les mettre en œuvre dans le cadre du droit à l'expérimentation.
9. Soutenir les initiatives d'**habitats groupés ou partagés**, d'**habitats participatifs** permettant de redynamiser les centres bourgs et les initiatives d'habitat "léger" (sous forme d'expérimentation)

Axe prioritaire 3 : Zéro artificialisation nette d'ici à 2030

10. Intégrer l'objectif de **Zéro artificialisation nette d'ici 2030** dans le SRADDET et les établissements dépendants de la Région (SEM BREIZH, EPF), en évitant d'artificialiser et/ou en promouvant la renaturation, avec un calendrier de réduction différencié par territoires selon leur taux d'artificialisation déjà effectuée, et en tenant compte de l'artificialisation cachée (par exemple artificialisation des jardins lors des opérations de densification)
 - Surveillance stricte de la mise en œuvre de la séquence **Eviter-Réduire-Compenser**
 - **Moratoires pour toutes les surfaces commerciales** dont e-commerce et photovoltaïque sur sols vivants (exception pour l'agrivoltaïsme)
 - Instaurer le principe de la compensation foncière à l'échelle des pays (et non à l'échelle de la Bretagne pour éviter d'accroître les déséquilibres est-ouest et littoral-intérieur)
 - **Inciter fortement les communes à lutter contre la vacance des logements** dans le cadre du SRADDET
 - **Conditionner les aides de la Région au taux d'artificialisation des terres naturelles et agricoles**
 - Soutenir les projets de changements d'usage des terrains artificialisés non occupés, de réversibilité des bâtiments et de **revalorisation des friches**, notamment commerciales, artisanales et industrielles, mais aussi agricoles
 - **Sanctuariser des espaces naturels**, forestiers, littoraux, et en particulier les espaces forestiers et agricoles périurbains, notamment par le biais de la politique des aires protégées (cf. fiche Protection des espèces vivantes)
11. Inciter à une planification spatiale raisonnée, par une incitation à la constitution des SCoT à l'échelle Pays et la généralisation des PLUi, et inviter les EPCI à revoir l'ambition de ces documents infrarégionaux à la hauteur des ambitions du nouveau SRADDET

Question 10 :

**Quelle gouvernance régionale partagée (Elus, Associations, Entreprises, Etat) mettez-vous en place pour les schémas régionaux et notamment ceux concernant l'agriculture, la mer, l'eau, l'énergie, la biodiversité et l'éducation à et dans la nature ?
Et avec quel budget ?**

Priorité 1 : Construire une citoyenneté locale comme régionale active et contributive à l'aide de nouveaux espaces et outils associant les citoyens aux processus de décision, de construction et de mise en œuvre des politiques publiques (Convention Citoyenne pour le Climat, Conseil climatique, budgets participatifs etc.)

1. Mettre en place une Convention Citoyenne Bretonne pour le Climat et viser la création de **conventions citoyennes thématiques**, composées de citoyens et citoyennes volontaires tiré-e-s au sort sur les listes électorales, qui pourront formuler des propositions et recommandations pour le territoire régional. Ces propositions seront soumises à l'Assemblée régionale.
2. Constituer une **Conférence permanente pour le Climat et les transitions** qui rassemble associations, entrepreneurs, citoyens et scientifiques, et sera chargée entre autres de l'organisation et du suivi des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.
3. Fixer un **principe d'association des citoyens à toute nouvelle définition importante de politique publique**, inclure des consultations, y compris numériques, et panels citoyens dans l'élaboration des politiques régionales, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du droit à la différenciation régionale
4. Une saisine d'initiative citoyenne pour **permettre aux citoyennes et citoyens de proposer des sujets de délibération au Conseil régional**, relevant des compétences régionales, au-delà du cadre étriqué du Code général des collectivités territoriales
5. Expérimenter des **budgets participatifs** dans certaines politiques régionales
6. Co-financer **un volet formation des citoyens** aux sujets de la transition, au dialogue et à la construction collective, dans le cadre des Pays et de la construction des projets de territoires (cf. Fiche Territoires)
7. **Associer les citoyens aux démarches d'évaluation des politiques publiques locales**, notamment à la définition de critères d'évaluation

Priorité 2 : Soutenir, valoriser et amplifier les initiatives citoyennes, publiques et entrepreneuriales qui répondent aux enjeux de transition et de bien commun, avec une attention spécifique aux initiatives portées par les jeunes et les femmes

8. **Valoriser et accompagner les initiatives citoyennes, en particulier des jeunes et des femmes**, avec une attention spécifique aux **territoires en fragilité** (quartiers populaires des villes, zones rurales en Centre et Nord-Ouest Bretagne)
9. Expérimenter un **Revenu de transition écologique** pour les personnes souhaitant développer un projet ou une activité autour de la transition écologique et sociale
10. **Favoriser la mise en réseau de ces initiatives** et renforcer **la création de synergies et des coopérations entre citoyens, entrepreneurs et élus**, en accompagnant les changements de pratiques
11. Assurer une **meilleure lisibilité globale des possibilités de financements** sur le territoire (collectivités, agences...)
12. **Soutien affirmé à la société civile et aux associations** : développer les engagements sur des conventions pluriannuelles de financement afin de donner aux acteurs une visibilité sur leurs financements (cf. fiche Vie associative)
13. Soutenir les actions et les dispositifs **en faveur du pouvoir d'agir et de l'engagement associatif des Bretonnes et des Bretons** (cf. fiche vie associative)

- a. Soutenir les **formations sur le pouvoir d'agir** pour mettre en mouvement et traduire en actes les énergies citoyennes
 - b. Soutenir les initiatives de **valorisation de l'action associative** pour donner envie de s'engager
 - c. **Soutenir l'accompagnement et la formation des bénévoles**
14. Favoriser la participation citoyenne à la vie économique (cf. fiche Activités économiques)
- a. Développer **les monnaies locales et complémentaire**, notamment en soutenant l'initiative d'une monnaie régionale commune (à l'initiative des 12 monnaies locales bretonnes)
 - b. **Agir afin que l'épargne citoyenne soit drainée en direction des projets de territoire** (par exemple, création de solutions d'épargne éthique comme un Livret régional de développement durable, soutien aux Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire)

Priorité 3 : Promouvoir la participation et l'engagement des jeunes

15. **Renforcer le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) :**
- a. Renforcer la visibilité du processus d'élection, en faire un événement de démocratie régionale
 - b. Renforcer le budget et les compétences du CRJ : droit d'interpellation des élus régionaux, saisine pour proposer des sujets de délibération, propositions de mesures concrètes, saisine par le CR du CRJ pour des missions de consultation, coordination de la démocratie locale jeunesse, communication accrue
 - c. Expérimenter des budgets participatifs porté par le CRJ pour mobiliser les jeunes de Bretagne autour de projets concrets
16. **Soutenir et valoriser les initiatives d'engagement des jeunes**
- a. Proposer une **plateforme régionale des dispositifs de soutien et d'accompagnement** pour tous les projets des jeunes en faveur de la transition écologique et solidaire. Financer des formations à la prise de parole en public
 - b. **Favoriser l'engagement associatif des jeunes** en renforçant les liens entre les lycéen.ne.s et les associations locales, par le biais du dispositif Karta (cf. fiche Lycées)
 - c. **Valoriser les initiatives d'engagement des jeunes**, notamment à travers les dispositifs de Coopératives Jeunesse de Service
17. Garantir aux lycéen.ne.s une **première expérience européenne** :
- doublement du nombre de classes européennes, notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires
 - soutien à la mise en place de programmes d'échanges et de voyages culturels en Europe, en mobilisant les fonds du programme Erasmus+
18. Agir pour **faire connaître les institutions locales**, notamment la Région, aux Bretonnes et aux Bretons, soutenir l'organisation de formations à la citoyenneté, en particulier pour la jeunesse

Priorité 4 : Transparence et accès à l'information

19. **Ouvrir les Conseils Régionaux aux citoyens** : organiser des journées "vis ma vie de conseiller régional", favoriser une diversité de supports d'information du grand public sur l'action régionale, améliorer l'accès aux documents stratégiques de la Région pour tous les citoyen.en.es breton.ne.s
20. **Délocaliser les débats de l'assemblée régionale dans d'autres villes que Rennes**, au moins une fois par an, **pour une démocratie de proximité**
21. Favoriser l'accès à l'information, en **agissant pour l'inclusion numérique et l'accès aux droits** (cf. fiche Numérique)
22. **Extension de l'accès video**, prévu pour les sessions du Conseil Régional, **aux commissions permanentes**, durant lesquelles la Région distribue des aides économiques

23. **Poursuivre l'alimentation du portail Open data Régional** (données ouvertes) avec des initiatives citoyennes (solidarité, résilience alimentaires, climatiques, faire local, mobilités douces ..). Référencer et classer les données afin qu'elles puissent être facilement trouvées et réellement exploitées. En aucun cas la mise en place de plateformes dématérialisées performantes ne doit se faire au détriment du « droit au papier »
24. Favoriser la **qualité du débat public régional**, en mobilisant les médias locaux et en faisant intervenir l'expertise des conseils de développement, du CESER, du futur Conseil Climatique, et des autorités scientifiques indépendantes pour éclairer les choix sociétaux
25. Instituer, par délibération de l'organe délibérant, **un médiateur territorial** pour régler les litiges entre les usagers des services publics et l'administration régionale
26. **Informers les citoyens du suivi de l'ensemble des politiques régionales** (indicateurs d'externalités, cartographie collaborative, populaire, scientifique)

Priorité 5 : Engagement et éthique des élus régionaux

27. **Co-construire des politiques publiques avec les citoyens et les associations**, dans la recherche permanente de l'intérêt général
28. Promouvoir une gouvernance fondée sur des principes de **respect, non-discrimination, parité et transparence**
29. Adopter une **éthique** (non cumul des mandats, lutte contre la corruption et le clientélisme etc.)

Priorité 6 : Citoyenneté inclusive, respectueuse des identités à tous les niveaux, favorisant l'accès aux droits pour tous

30. Défendre **l'accès de tous à la citoyenneté**, dans le respect de la diversité culturelle, artistique et linguistique de tous nos territoires, notamment par un soutien de la connaissance, la diffusion et l'enseignement des langues régionales (cf. Fiches politique culturelle et linguistique)
31. **Faciliter l'exercice du mandat des femmes**